



ENJEUX ET RECOMMANDATIONS POUR UNE CONTRIBUTION A LA NORMALISATION DES FILETS SOCIAUX DE SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE DE PLAIDOYER A L'ATTENTION DES INSTITUTIONS REGIONALES ET LEURS PARTENAIRES

AOUT 2018

L'élaboration de cette note technique s'est faite dans le cadre du projet « Contribution à la normalisation des filets sociaux de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (NFSSA) » grâce au financement de la CEDEAO et de la Coopération espagnole d'actions innovantes dans le domaine des filets sociaux de sécurité. Les actions sur le terrain viennent donc soutenir la mise en œuvre du Programme régional d'appui aux filets nationaux de sécurité sociale en Afrique de l'Ouest initié par la CEDEAO.

1. Introduction

La protection sociale est un droit

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

Article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Cette note basée sur les études de capitalisations réalisées au Burkina Faso, au Mali et au Niger et d'une étude de synthèse régionale vise à émettre des recommandations pour améliorer l'accès à la protection sociale qui assure le droit à alimentation, dont les filets sociaux axés sur la sécurité alimentaire (FSSA) sont des instruments importants qui nécessitent d'être normalisés.

La pertinence de l'inscription des filets sociaux de sécurité alimentaire dans les politiques nationales et l'harmonisation régionale

Etant donné le caractère local et national des dispositifs et stratégies de filets sociaux et plus largement de protection sociale, on pourrait s'interroger sur la pertinence d'un traitement régional de la question de la normalisation des filets sociaux (FS). Trois critères militent pour le développement d'une réflexion à ce niveau:

- les interdépendances entre les pays, lorsque l'action publique de l'un a des conséquences sur les pays voisins (gestion des ressources partagées, convergence des politiques macroéconomiques et budgétaires, etc.) ;
- la coopération autour de problèmes communs à plusieurs pays pour lesquels le niveau régional permet de réaliser des économies d'échelle significatives : recherche, partage des méthodologies, capitalisation des bonnes pratiques, gestion des connaissances, formation et renforcement de capacités, etc.
- Les relations de la région avec l'extérieur (domaines de souveraineté régionale ou de « souveraineté partagée » (cas du commerce et des négociations internationales en particulier).

Par ailleurs, la mise en œuvre effective de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA), qui constitue le premier filet social à l'échelle régionale, démontre la valeur ajoutée d'une approche régionale en complémentarité des instruments aux niveaux national et local, et illustre elle aussi l'importance d'une vision et d'approches communes entre les pays.

2. CONTEXTE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES FILETS SOCIAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST

Plutôt que de s'inscrire à proprement parler dans des orientations politiques bien définies dans les 3 pays ou s'est centrée l'intervention d'Oxfam et Inter-réseaux, les filets sociaux de sécurité alimentaire, et en particulier les transferts monétaires préventifs et réguliers, de même que les transferts conjoncturels ou saisonniers, se mettent en place en même temps que se définissent les politiques nationales de protection sociale.

Dans un contexte de chronicité de l'insécurité alimentaire, la relation entre ces deux instruments les politiques nationales et les programmes de filets sociaux de sécurité alimentaire détermineront l'efficacité et la portée des initiatives des systèmes de protection sociale.

Au niveau de la CEDEAO, le défi est le même que les pays : Le Département en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau travaille sur le développement des filets sociaux de sécurité alimentaire. Le PRIASAN (Programme Régional d'Investissements Agricole et de Sécurité Alimentaire) constitue le cadre d'opérationnalisation de ses interventions et englobe le processus AGIR / Résilience, la mise en place de la réserve régionale de sécurité alimentaire, le programme d'appui aux filets sociaux de sécurité alimentaire, etc. Dans le même temps, et avec un faible niveau de concertation et de coordination, le département en charge des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire engage, avec l'appui de l'UNICEF, un processus d'élaboration d'une stratégie de protection sociale à l'échelle de la région.

Etant donné ces avancements multiples portés par différentes instances de gouvernance régionales, le moment est particulièrement propice pour la CEDEAO, pour impulser des approches de protection sociale qui convergent et s'enrichissent mutuellement dans la région.

3. RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE HARMONISATION DES MECANISMES DE FILETS SOCIAUX DE SECURITE ALIMENTAIRE

3.1. Construire une architecture institutionnelle et des systèmes de gouvernances cohérents

Le caractère multisectoriel de la protection sociale demande un travail de coopération entre les différents départements de la CEDEAO sur les prérogatives des différents départements et sur la construction de l'architecture régionale de dialogue avec les Etats membres.

Nous recommandons à la CEDEAO :

- L'animation d'un **cadre d'échanges unique**, ce qui permettrait de réunir les différents départements et acteurs impliqués dans la protection sociale afin de prendre en compte toutes les perspectives et accorder conjointement un dispositif de gouvernance.
- D'appuyer les pays et la région dans la **définition de lignes de politiques** en matière de protection sociale axée sur la sécurité alimentaire qui, tout en étant suffisamment flexibles pour intégrer la diversité des situations nationales, exprimeraient une vision commune de la région.

Nous recommandons à la communauté internationale :

- D'aligner ses actions sur les politiques et dynamiques mises en place par les pays et les institutions régionales comme facteur déterminant de réussite.

3.2. Renforcer les capacités de leadership, de pilotage et de coordination des pays

Les institutions régionales doivent définir précisément leur mandat et le rôle que les Etats leur assignent dans le domaine de la protection sociale.

Nous recommandons à la CEDEAO de suivre les étapes suivantes :

- De continuer à l'exemple du projet NFSS à constituer une **cartographie** des politiques publiques de protection sociale orientée vers la sécurité alimentaire dans l'ensemble des pays de la région et des dispositifs institutionnels qui s'y rattachent ;
- Assurer le **renforcement des capacités des institutions nationales** pour qu'elles puissent assurer un réel leadership tant dans la définition des politiques et la sélection des approches que la coordination effective des acteurs et des interventions ;
- **Impulser un dialogue de haut niveau** avec les partenaires de la communauté internationale sur les modalités de coopération et de partenariat permettant aux états d'exercer un rôle de leadership et de mettre en œuvre leurs interventions en utilisant des espaces de dialogue et de concertation, en mettant à disposition de moyens humains et financiers, et en ayant recours à des procédures de suivi-évaluation.
- **Construire des espaces de dialogue et de capitalisation à l'échelle de la région**, pour nourrir l'identification des bonnes pratiques, les partager, et contribuer à construire un « corps de doctrine » autour duquel se retrouvent les principaux acteurs de la protection sociale orientés vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Investir les espaces où se « construisent les consensus internationaux ». Pour ce faire nous recommandons :
 -
 - D'opérationnaliser la Task Force Protection sociale pour la SAN (Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle)
 - De développer une plateforme/réseau/ communauté de pratiques composée de la CEDEAO du CALP (Cash Learning Partnership) régional et de la Plateforme régionale de protection sociale
 - Diffuser le guide technique sur les filets sociaux élaboré par l'ARAA
 - Mettre à disposition des Etats des expertises techniques et faciliter le partage d'expériences entre les pays de la région et définir des mécanismes de renforcement de capacités des acteurs nationaux

Nous recommandons à la communauté internationale :

- De s'aligner sur les dynamiques et politiques au niveau des pays et les renforcer au lieu de les influencer
- De laisser le choix aux pays d'identifier leurs propres ancrages institutionnels pour normaliser les interventions de protection sociale
- De fournir un appui aux pays pour développer les initiatives et d'enclencher des dynamiques qui saisissent les possibilités de capitaliser aussi bien des réussites que des échecs qu'induiraient leur choix

3.3. Etablir les bases pour l'institutionnalisation et mise à l'échelle des filets sociaux

La CEDEAO devrait engager un chantier de réflexion sur le **financement de la protection sociale** en Afrique de l'Ouest, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de protection sociale engagée avec l'appui de l'UNICEF.

Cette réflexion devrait considérer :

- la protection sociale comme un **investissement à moyen et long terme**, qui ferait l'objet d'une analyse des impacts au niveau économique, de la réduction des budgets d'intervention d'urgence, et enfin les bénéfices en termes de cohésion sociale ;

- **la politique fiscale et les nouveaux instruments financiers** qui permettent de sécuriser et renouveler les ressources, et d'assurer une redistribution sociale en faveur des plus pauvres ;
- **le ciblage des différentes interventions et aides « sociales » de l'Etat** (subventions générales sur l'alimentation, le carburant, filets sociaux, etc.) ;
- des objectifs a long terme, prenant en compte (i) les marges d'accroissement du budget de l'Etat, (ii) les réorientations progressives de l'allocation des ressources.

En terme d'actions sur le court terme, la CEDEAO pourrait :

- Organiser des sessions de plaidoyer à l'endroit des Etats (en l'occurrence, les chefs de gouvernements et les Ministres des finances) pour les sensibiliser sur le besoin de financement des filets sociaux et de la protection sociale à partir des ressources pays
- Assurer le portage d'une initiative pour la mise en place d'un Fonds régional de financement des filets sociaux, dont l'opérationnalisation du fonds régional de la CEDEAO pour l'agriculture et l'alimentation (qui devrait intervenir dans les dimensions telles que la SAN, rejoignant les domaines des FS)

Note : Il faut noter qu'un objectif de normalisation des filets sociaux de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest ne pourrait pas se faire en prenant comme référence uniquement les pays du Sahel. Un travail de capitalisation des expériences des pays côtiers permettrait à la région de construire une vision complète en intégrant la diversité et la complémentarité entre les espaces régionaux.

Avec le soutien de :

